

Bâtiment

CAP
Maçon

CAP
Menuisier

CAP
Peintre

**Certificat d'Aptitude Professionnelle de
Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier
et agencement**

**CAP
Menuisier**



L'élève devient menuisier en agencement
Il peut alors, à partir d'instructions précises, réaliser et poser des ouvrages, en bois et matériaux associés en prenant compte des impératifs de qualité, de sécurité, de temps et des gestion de fabrication.

La formation

Disciplines

Horaire Hebdomadaire Indicatif

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	15h	16h
Dessin Technique	2h	2h
Français-Histoire-Géographie	5h	3h
Mathématiques-Sciences Physiques	3h	3h
Anglais	2h	2h
Vie sociale et professionnel	1h	1h
Éducation physique et sportive	3h	4h
Période de formation en entreprise	7 semaines	7 semaines

L'admission :

Les élèves issus des 3^{ème} de collèges, 3^{ème} d'insertion, 3^{ème} SEGPA peuvent rentrer en formation CAP.

Les Débouchés :

Les titulaires de CAP menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement peuvent entrer dans la vie active ou parfaire leur formation en poursuivant en Bac Pro technicien menuisier agenceur, après de très bons résultats en CAP.

